

CONCOURS D'ATTERRISSAGES

Organisé par l'Aéro-Club du Dauphiné

REGLEMENT

Article 1 : Après l'accord de l'Aviation Civile et de la Chambre de Commerce du Versoud, l'ACD organise un concours d'atterrissage le samedi 04 octobre de 10h à 18h.

Article 2 : Pilotes brevetés et élèves peuvent y participer.

Article 3 : Tous les vols seront accompagnés par un pilote de sécurité qui sera systématiquement un instructeur pour les élèves et les brevetés ayant peu d'expérience récente et pour les vols de nuit.

Article 4 : Le concours comportera 4 tentatives dont 2 PTU moteur réduit. Plusieurs vols peuvent être exécutés par les participants pour améliorer leur score.

Article 5 : Le circuit habituel sera respecté sauf pour les atterrissages « moteur réduit » dont la vent arrière sera rapprochée en fonction de la hauteur.

Article 6 : La cible, représentée par 2 traits blancs sur la piste en dur, sera composée de 5 sections de valeurs différentes :

Piste 04	10 pts	20 pts	50 pts	40 pts	30 pts	
Distance	10 m	10 m	cible	10 m	10m	

Article 7 : Un starter et des juges noteront les atterrissages. La sécurité exige que tous les atterrissages s'effectuent « 2 points » sur les roues principales.

Attention : Tout atterrissage « 3 points » sera noté zéro sauf pour les trains classiques.

Article 8 : Fréquence radio

Les pilotes annoncent leur nom sur 121.00, dès qu'ils sont autorisés au départ.

Ils précisent en vent AR, le type d'atterrissage prévu : moteur ou réduit.

Article 9 : La lecture du palmarès aura lieu à partir de 18h 00.

Les autorités locales sont les bienvenues.

Bons vols !!!